

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-neuf, le premier du mois d'octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°82

Date de Publication
- 8 OCT. 2019
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
- 8 OCT. 2019
Date de la convocation
23 septembre 2019

Présents :

Mmes FAURE-BRAC, FOURETS, GOBET, HATEMIAN, MATEO, MAZEROLLE, SAINT CLAIR, SIMONIAN, SOULAYROL.

MM. CAUNAC, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, GENEST, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE REYMOND, RIVIERE, SIEPEN.

Pouvoirs :

Mme BERTRAND à M. CHAIX
Mme BREZZO à M. SIEPEN
Mme DESBIEF à M. DENONFOUX
Mme LABI à Mme le Maire
Mme GAWLIK à M. CAUNAC
M. MALAKIAN à Mme MATEO

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental 13 pour le sentier éducatif et touristique du Mussuguet.

A la demande de Madame le Maire, madame MATEO expose à ses collègues que depuis son élection, la municipalité a pour ambition de développer un espace dédié aux sports et à la nature au sein du parc du Mussuguet.

Sur ce site, une piscine intercommunale, un skatepark et une aire de jeux suspendus ont été aménagés. Ces réalisations ont permis d'améliorer l'offre de services pour la population, mais également pour la clientèle touristique.

La commune de Cassis dispose au sein du parc du Mussuguet d'un sentier éducatif. Ce dernier est un itinéraire de promenade composé de plusieurs points d'intérêts qui permettent aux différents visiteurs de découvrir cette forêt. Ce sentier est vieillissant puisqu'il date de 1992. C'est la raison pour laquelle la commune a pour projet de le rénover.

La ville avait déjà sollicité le département pour l'obtention d'une subvention sur ce projet. Toutefois, ce dernier a été amélioré, nécessitant de ce fait l'élaboration d'un nouveau plan de financement.

Les travaux se dérouleront en deux phases. La première porte sur des travaux de sylviculture (traitement sanitaire des arbres en abattage ou élagage, déplacement des bois morts de l'emprise du sentier).

La deuxième phase concernera la conception et la réalisation d'une application numérique qui communiquera à l'utilisateur les informations générales sur le parcours, le tracé et ses points d'intérêts.

1^{er} phase : travaux de sylviculture et accès

Subvention relative à l'aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies (60% coût des travaux HT).

Le plan de financement prévisionnel pour cette phase s'établit comme suit:

Estimation travaux HT :	9 500 €
Subvention du département :	5 700 €
Autofinancement communal :	3 800 €

2^{ème} phase : conception et mise en place de l'application

Subvention relative à l'aide aux projets de développement touristique local (80% du montant HT des travaux dans la limite d'un plafond d'aide de 15 000 euros).

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Estimation prix de la prestation HT :	29 724 €
Subvention du département :	15 000 €
Autofinancement communal :	14 724 €

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- de solliciter auprès du Conseil Départemental 13 une subvention dans le cadre de l'aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies à hauteur de 60% de la valeur HT des travaux de la phase 1,
- de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention dans le cadre de l'aide aux projets de développement touristique local à hauteur de 15 000 euros pour la phase 2,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 1^{er} octobre 2019.

Le Maire,
Danielle MILON

